

# Le Petit Cervois

Journal de l'Association de Protection du Petit et du Grand Lac du Cerf



**2012**



# Mot du Président

Pierre Raïche

Bonjour à tous,

Comme plusieurs d'entre vous, je planifie, à ma retraite, de m'établir au lac à l'année ou presque. Nous sommes portés à reproduire nos connaissances et nos réalisations de citoyens ou de banlieusards comme avoir un beau gazon que nous engraissons et que nous voulons sans mauvaises herbes, de belles plates-bandes. Mais nous avons oublié une chose, sûrement par ignorance : c'est la grande vulnérabilité du milieu que nous avons fragilisé par nos actions. Lorsque je me balade en kayak, je vois encore des terrains avec ces magnifiques pelouses bien entretenues. La municipalité informe les propriétaires au sujet du reboisement et l'importance de la bande riveraine. L'impact des conséquences du non-reboisement n'est plus à démontrer.

Plusieurs dossiers nous préoccupent. Par exemple : certaines installations septiques de nos riverains ne sont pas conformes, nous pouvons encore apercevoir des murets de pierre ou même de nouveaux bâtiments qui ne respectent pas les distances minimums du lac. Ces distances sont pourtant claires. En tant que riverains nous devons être écoresponsables de nos gestes. Il est parfois difficile d'intervenir de peur de déplaire. Nous devons encourager la municipalité à prendre ses responsabilités pour faire appliquer ces règlements qui permettent de protéger l'intégrité de notre lac. Il y va de l'avenir de notre joyau.

Chaque année, je croise les doigts et espère que nos élus écoutent la population et prennent les décisions écoresponsables qui tiennent compte de la grande fragilité de la planète. Je suis entouré d'une équipe qui a à cœur la survie de notre lac et aussi de se renseigner sur tout projet qui pourra améliorer notre lac et le bien-être d'y vivre tout autour.

Lorsque nous intervenons, il est souvent question des droits acquis! Récemment, un jugement important a été rendu qui vient mettre des bases claires à nos argumentations. Je vous invite à prendre connaissance de l'article paru dans le quotidien « Le Devoir » à la page 20.

## **Nouvelle formule d'assemblée générale annuelle**

### Nouvelle date d'assemblée

Nous vous proposons de changer la date de votre assemblée générale. Le deuxième samedi d'août sera maintenant une date à réserver. Cette année **l'assemblée aura lieu le 11 août**.

### Lecture du procès-verbal

Nous avons mis en ligne les procès-verbaux des assemblées générales. Nous demandons votre collaboration pour en prendre connaissance, noter les ajouts ou omissions et nous les apporter lors de l'assemblée pour que l'on puisse faire les corrections, si nécessaire.

<http://www.appglc.org/documentations.html>

### Mot du président

Je vais tenter d'être bref et concis pour limiter le mot du président à environ 45 minutes.

### Période de plénière

Nous voulons vous entendre. Chaque année sera une occasion de discuter de sujets qui vous préoccupent. S'il y a des sujets à nous proposer, vous pouvez nous les faire parvenir par notre site internet.

Pour cette année, nous vous proposons comme thème « **Les droits acquis** ». Nous inviterons un spécialiste qui dressera les grandes lignes de ce que sont les droits acquis. Je vous invite à prendre connaissance de l'article paru dans le quotidien « Le Devoir » à la page 20.

On vous attend en grand nombre.

## **Santé du lac**

Cette année encore, la santé de notre lac se porte bien. Voici un compte rendu pour l'ensemble du Québec pour l'année 2011.

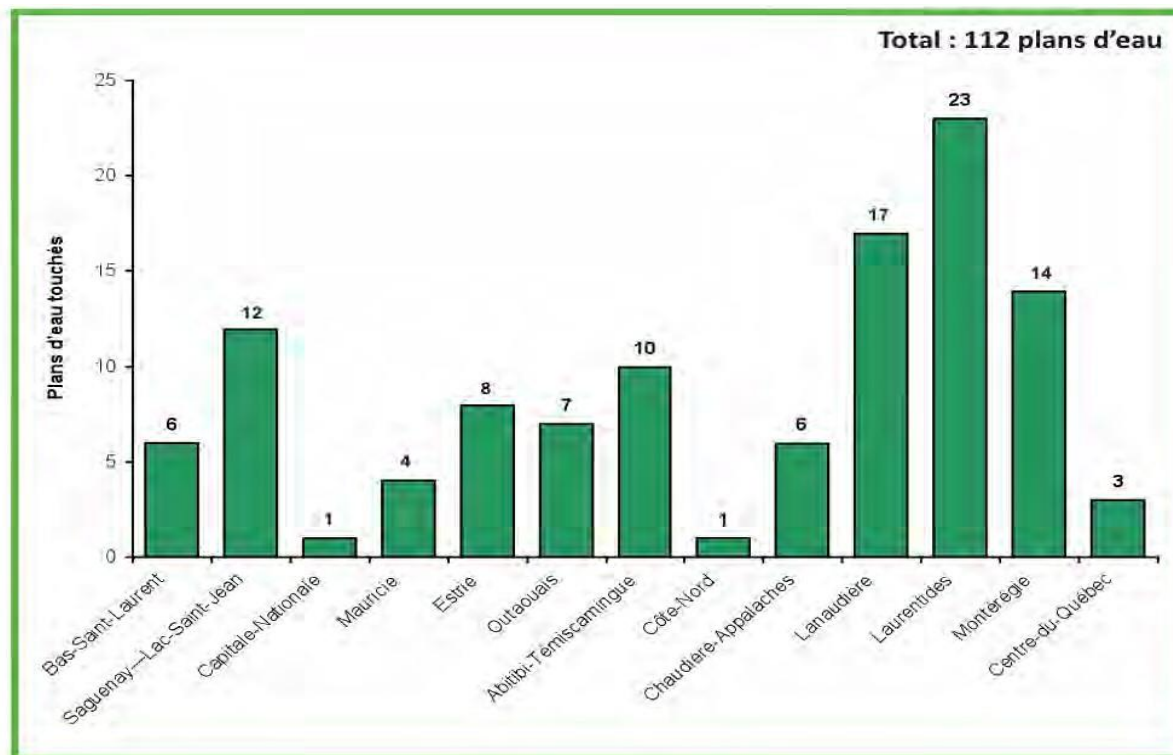
### Les lacs et cours d'eau touchés par une fleur d'eau d'algues bleu-vert

À la suite de signalements ou lors de ses activités, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a visité 153 plans d'eau du 1<sup>er</sup> janvier au 15 septembre 2011.

Parmi ces plans d'eau, 112 ont été touchés par une fleur d'eau et 24 d'entre eux (21 %) l'ont été pour la première fois cette année.

On compte :

- ✓ majoritairement des lacs et des réservoirs (92 % des cas)
- ✓ 36 bassins versants visés
- ✓ 13 régions administratives concernées, regroupant 110 municipalités
- ✓ un plus grand nombre de cas de fleurs d'eau en juillet et en août (68 %).



La situation en 2011 comparée aux années antérieures

Le MDDEP a établi qu'à une densité supérieure ou égale à 20 000 cellules par millilitre, un plan d'eau est touché par une problématique de fleur d'eau d'algues bleu-vert. L'utilisation de ce seuil est recommandée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour protéger la santé des citoyens.

Années	Bilans	Plans d'eau touchés	Plans d'eau avec restrictions d'usages
2008	Provisoire	108	11
	Final	138	11
2009	Provisoire	119	6
	Final	150	7
2010	Provisoire	115	6
	Final	150	6

**Vous pouvez consulter le bilan à cette adresse :**

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/bilan/saison2011/Bilan20110915.pdf>

## **Le conseil municipal**

Cette année encore votre association profite de toutes les occasions pour intervenir dans les différents dossiers de notre belle municipalité. Nous avons signalé des problèmes d'entretien au sentier écologique. Nous avons eu une réponse favorable et des travaux seront entrepris pour corriger la situation.

## **Les journées de sensibilisation**

De nouveau, nous avons organisé une fin de semaine de sensibilisation. Nous avons changé la formule et le lieu pour rejoindre le plus de personnes possible. Nous avons monté le kiosque et plusieurs résidents sont venus manger avec nous des hot-dogs que nous avons offerts gratuitement. Ce fut l'occasion de discuter de différents dossiers.

## **Les finances**

Merci à vous tous de nous encourager dans nos actions. Lors de l'envoi des fiches de renouvellement, plusieurs ont profité de l'occasion pour nous remercier pour le dévouement des membres de votre conseil d'administration. Merci.

## **Recrutement**

Nous travaillons à mettre à jour notre liste de membres. Nous désirons rejoindre le plus de membres possible. Grâce à vos contributions, nous pouvons mettre en œuvre nos actions. Merci pour vos contributions.

## **Les fosses septiques**

Chaque année, Keith Rogers recueille des noms pour former des groupes dans le but d'avoir des rabais sur la vidange des fosses septiques. Cette année encore, plusieurs parmi vous en ont profité. Merci à Keith pour son travail.

Au nom de toute notre équipe, je vous souhaite un excellent été rempli de soleil.

**L'eau, c'est la vie. Nos lacs, c'est notre vie.**





# PRESIDENT'S MESSAGE

**Pierre Raïche**

Greetings All,

Like many of you, upon my retirement, I plan to spend most of my time at the lake. We try to emulate our city or suburban habits, in other words, beautiful lawns with no weeds, nice flower beds. But in doing so, we forget one thing: we have conquered the fragility of our environment. When I'm on the lake kayaking, I see these beautiful, well-kept lots with lovely lawns. The municipality informs owners of the need for afforestation and the importance of the shoreline. The impact of the consequences of non-forestation of the shores is well-known.

We are currently working on several issues. For example, certain septic tank installations are not in conformity, we still see stone walls being erected along the shoreline or even certain properties being built which do not respect the minimum distance from the lake. These limits are well-known. As frontage residents we must be proactive in our decisions.

It's sometimes a touchy situation to intervene, as landowners. We must encourage the municipality to assume its responsibility and see to it that these rules are respected and enforced. Our lake depends on this.

Each year I keep my fingers crossed and hope that our elected representatives listen to the people and take eco-friendly decisions which take into account the fragility of the planet.

I am surrounded by a team which is working towards the healthy survival of the lake and wants to participate in all projects which benefit the long-term viability of the lake.

Quite often when we intervene, it's a question of acquired rights! Recently there was a judgement rendered which supports our arguments.

## **New date for Annual General Meeting**

### New Date

We are changing the date of our Annual Meeting to the second Saturday in August. So please reserve **August 11, 2012** for this year's meeting.

### Minutes

We have posted the minutes of our Annual Meetings online. Please go to the site, review them, advise us of any corrections to be made and we will update them accordingly.

<http://www.appglc.org/documentations.html>

### President's Message

I will try to limit my presentation to approximately 45 minutes.

### Q & A

We want to hear what you have to say. Each year will be an occasion to discuss subjects which are of interest to you, our members. If you have any suggestions for discussion, please send them through our internet site.

This year, we propose the following theme: **Acquired Rights**. We will invite a guest speaker to address the meeting on this topic. Please read the article on page 22 .

We look forward to seeing a large number of you.

## **A Healthy Lake**

Once again this year, we're glad to report that our lake is healthy.

Here is an overall status update for lakes in Québec in 2011.

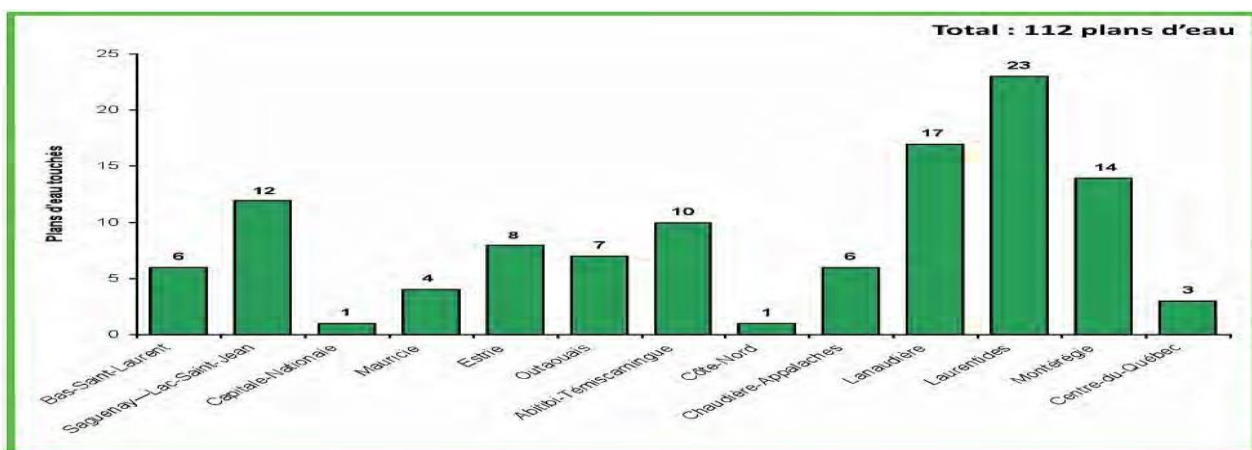
### Lakes and waterways affected by cyanobacteria blooms

Following up on reports or in the normal course of its activities, the Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) visited 153 lakes and waterways between January 1 and September 15, 2011.

Of these 153 lakes and waterways, 112 were affected to some degree by a bloom and of this number, 24 (21%) were affected for the first time

The breakdown:

- Mostly lakes and reservoirs (92%)
- 36 ponds
- 13 administrative regions, grouping 110 municipalities
- A higher incidence of algae in July than in August (68%)



## 2011 compared to prior years

The MDDEP has determined that with a density greater than or equal to 20,000 cells per millilitre, a waterway is considered to be affected by algae. This is the level recommended by the World Health Organisation (WHO) to protect the health of citizens.

Années	Bilans	Plans d'eau touchés	Plans d'eau avec restrictions d'usages
2008	Provisoire	108	11
	Final	138	11
2009	Provisoire	119	6
	Final	150	7
2010	Provisoire	115	6
	Final	150	6

You can consult the study at the following site:

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/bilan/saison2011/Bilan20110915.pdf>

## **The Municipal Council**

Once again this year your association has kept abreast of any files which concern our beautiful municipality and intervened where necessary on your behalf. We pointed out to the municipality certain maintenance problems found at the Sentier écologique. We obtained a favourable reply and work will be undertaken to rectify the situation.

## **Environmental Awareness Events**

Once again during 2011 we organised Environmental Awareness Events. We changed the format this year, as well as the location to contact the most people possible. We erected a kiosk and many residents came for a hot dog offered by the Association. It was a good opportunity to discuss various environmental subjects.

## **Finances**

We want to thank you all for encouraging us in our work. During the membership renewal drive, several of you took the opportunity to thank us for our dedication. Thanks again.

## **Recruitment**

We are in the process of updating our membership list. We want to contact as many potential members as possible. Your donations enable us to continue our work. We thank you for your contribution.

## **Septic Tanks**

Once again this year, Keith Rogers will collect the names of those wishing to have their septic tanks emptied, in order to obtain a group discount. Thanks, Keith, for your continued involvement in this task.

**Water is life. Our lake is our life**

## **SAVIEZ-VOUS QUE...**

Si votre famille ou vos amis apprécient la beauté de notre lac, ils peuvent participer à notre assemblée générale, intervenir, siéger sur le CA tout simplement en devenant membres de l'association. Leur participation pourrait s'avérer stimulante. Du sang neuf régénère les forces!

Une carte de membre, un cadeau de Noël ou d'anniversaire original pour vos proches!

À l'avenir, l'assemblée générale aura lieu chaque deuxième samedi d'août.

### **Une nouvelle formule sera initiée :**

- Rapport du président simplifié
- période de questions
- Invité spécial pour informer sur un sujet pertinent à la protection des lacs ou qui répond à des questions spécifiques aux lacs
- Cet été : La Vérité sur les droits acquis
- Épluchette de blé d'inde pour favoriser les rencontres et les discussions.

Le journal annuel se prépare à l'automne. Si vous avez des articles (parfois lus ailleurs et pertinents), des textes, des photos, des informations que vous aimeriez voir paraître, n'hésitez pas à contacter l'association.

# FOSSES SEPTIQUES

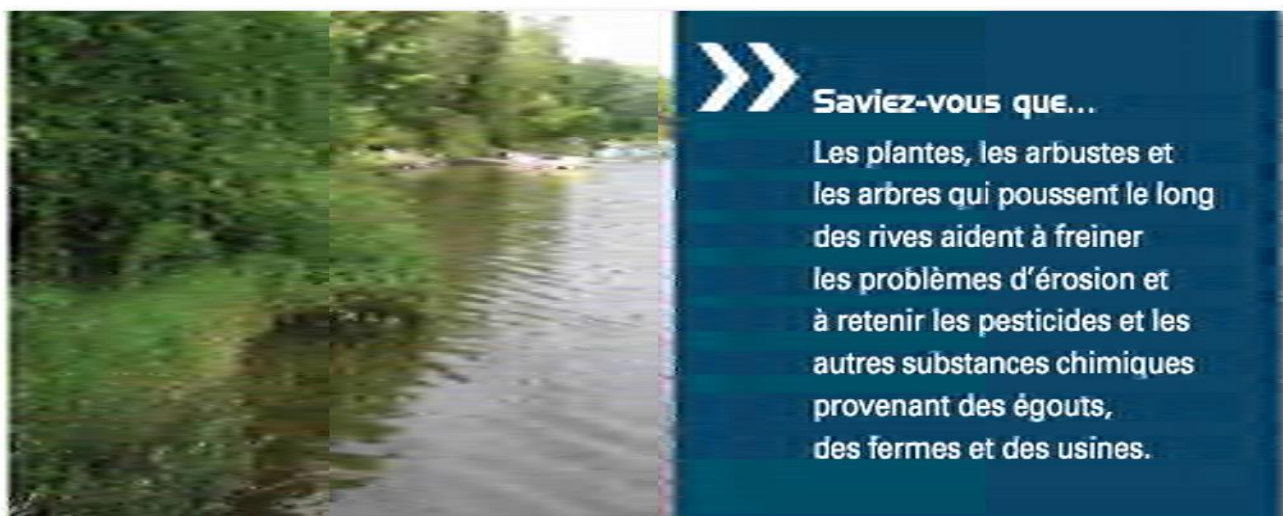
Par Keith Rogers

Durant l'été 2011, 32 membres ont profité de notre rabais de groupe et ont vidangé leurs fosses septiques. Malheureusement, certains membres n'ont pas réussi à nous joindre et ont dû payer le plein prix.

Nous prévoyons faire venir le camion pendant les deux dernières semaines de juillet lorsqu'il y a plus de monde en vacances. Je communiquerai avec vous pour la date exacte. Nous faisons appel à M. Mario Céré de Mont-Laurier pour faire les vidanges. Il existe plusieurs autres compagnies dans la région, mais M. Céré est le seul capable de nous expliquer ce qu'il fait avec les boues. Comme Association, nous nous devons d'encourager des compagnies qui se débarrassent des boues usées conformément aux lois environnementales.

Il nous faut au moins vingt vidanges pour avoir droit à un rabais. Le prix pour une vidange est de 222,15 \$. Grâce à notre rabais, nous ne payons que 182,28 \$, nous économisons 40 \$ par personne. Les prix incluent les taxes. C'est le même prix que l'année passée.

Jusqu'à présent, j'ai dix personnes sur ma liste. Vous devez faire la vidange aux quatre ans si vous ne demeurez pas à l'année et aux deux ans si c'est votre résidence permanente. Si c'est le moment de faire la vidange de votre fosse, nous vous invitons à communiquer avec nous pour profiter de notre rabais de groupe.



# A paradise called Lac-du-Cerf

By Susan Fleischer

It all started at 6:30 this morning. Everyone heard it. That familiar noise, that great honking of encouragement, that occurs every year at this time. It starts off in the distance then rises to a crescendo and then slowly dies away, only to start again about 15 minutes later. Yes, flock after flock of Canada geese are starting their yearly migration southward over our cottage at Lac-du-Cerf. And what a magnificent sight it is. We dive out of bed, start the coffee, pull on our warm clothes, fill our insulated coffee mugs with Van



Houtte and head down to the dock to put the canoe in the water and then out on the lake to watch the procession. It is amazing. No geese flew over yesterday but all of a sudden, as if by some psychic geese phenomenon, hundreds of them picked the exact same day to fly south.

The view from the canoe is breathtaking. Not only were there vee shapes going through the sky overhead but the colours around the lake, the brilliant reds and oranges and yellows were all absorbing the light of the sunrise and boldly bouncing it back to us as if to say "Yes, I do look gorgeous, don't I".

Autumn is a special time at our cottage at Lac-du-Cerf. The air has turned chilly and the smell of wood smoke from all the other cottages around the lake lets you know what lies ahead in a few months. People have put corn stalks on their front decks, along with a few pumpkins and the requisite scarecrow, and brightly coloured leaves are decorating our unpaved road and each driveway. The window boxes of pink and red impatiens that brightened each summer day are now slowly losing their battle with time. But there is still a strong contingent at the bird feeders although the hummers left about three weeks ago. First the males leave and then about two weeks later the females leave. The loons too are congregating on the lake. There were about 30 yesterday, although who can count when they keep bobbing and diving and resurfacing metres away.

And then there's the golf course. Gone will be those "Senior Thursday" golf games, with 18 holes and a cart at a ridiculously low cost. The course itself is, in my opinion, one of the most beautiful courses in the world, carved out of the Laurentian shield with breathtaking vistas in every direction. Whenever guests come to visit, they are always amazed to find such a course in this remote part of northern Quebec.

Soon everyone will be closing up their cottages for another year and heading back to Montreal or Ontario. Gone for another year will be happy hours on the deck, dinners of freshly caught lake trout at the Rogers, and morning coffee with whoever is out for a walk and happens to be passing by. Last night everyone came for a farewell dinner, eight of us, retired teachers, principals, engineers and travel agents crowded around the dining table with wood stove blazing and steamed up windows. Sue and Sharon brought the appetizers (fresh Quebec cheese and bread), Marguerite and Stephanie the desserts.



Our pets, a dog and two cats, won't be too happy to leave either. Gone will be another season of pure unadulterated freedom. But it also means that we won't be bombarded with two cats jumping on the bed at 4:30 in the morning ready to take on the day. We put up with it for about an hour and then my husband makes his way downstairs to let them out, as he heads for the lake and a quick swim to wake up. It's the same routine every morning... he goes down to the lake and Fred and Oreo are right behind him, all four front paws in the water having their first drink of the morning.

The dog too will be sulking all the way home. His days of flopping around in the water, rides in the canoe with his own blue polka-dot doggie life jacket, tongue hanging out at the bow, and long walks along old logging trails, will too come to an end.

The red squirrels, however, will be happy. They will no longer have to scold and natter at the cats for sitting on the deck or taking a nap on the lounge chair and forbidding them from jumping on the birdfeeders from the surrounding birch trees.

Yes, we'll be sad to leave this paradise called Lac-du-Cerf, but the thoughts of canoeing around the lake and into the pike pond, Al sailing his new two-man boat, Keith going by in his boat at six in the morning, line trailing behind him, and my husband out on his windsurfer waiting for the "perfect gust", will be in the back of our minds all through the snowy season and into the spring. Then it will be that time of the year again when we'll pack up the car and head out on our eight-hour drive to Lac-du-Cerf.

## MRC ANTOINE-LABELLE BUDGETS ET TAUX DE TAXES LAC-DU-CERF

Les rôles d'évaluation foncière révisés de sept des 17 municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle ont été déposés cet automne, à savoir ceux des municipalités de Chute St-Philippe, Kiamika, L'Ascension, Lac-du-Cerf, Mont St-Michel, Nominique et Notre-Dame-de-Pontmain. Le nouveau rôle 2012-2014 démontre une augmentation moyenne de 15 %. En ce qui a trait à notre municipalité de Lac-du-Cerf, la hausse est de 20,08 %. Vous pouvez consulter le rôle pour votre propriété sur l'internet à l'adresse suivante : <http://geo.mrc-antoine-labelle.qc.ca/sigimweb>.

Les prévisions budgétaires de Lac-du-Cerf augmentent de 2,8 %. Le taux de la taxe foncière générale bénéficie de la hausse de l'évaluation imposable pour chuter de 0,7255 \$ du 100 \$ à 0,630 %. Pour le secteur résidentiel, la taxe pour les services policiers diminue de 6,00 \$ pour se fixer à 112,00 \$, la taxe pour l'achat du camion demeure à 83,00 \$ et le tarif pour les matières résiduelles et recyclables passe de 141,00 \$ à 143,00 \$.

---

### DÉCOUVERTES D'ALGUES INCONNUES DANS LA PASSE DU NORD-EST *UN Avertissement*

Vers la mi-juin l'an dernier, des plaisanciers observent un amas visqueux d'algues flottant à la surface de l'eau dans la passe du Nord-Est entre le petit et le grand lac du Cerf. Préoccupée par cette découverte peu commune à ce temps de l'année, l'APPGLC mandate l'entreprise Services-Conseils Envir'Eau de Mont-Laurier pour analyser un échantillon de ces algues. Voici les résultats de cette analyse.

L'échantillon consistait en un amas visqueux d'algues flottant à la surface de l'eau. Les biologistes d'Envir'Eau ont vérifié en premier lieu s'il ne s'agissait pas de Didymo (*Didymosphenia geminata*), une algue envahissante retrouvée dans certaines rivières de la Gaspésie et du Bas St-Laurent. Aucun indice n'a laissé croire que l'échantillon observé contenait des cellules de Didymo. Certaines diatomées ont été identifiées, mais leur forme n'avait rien en commun avec le Didymo. De plus, l'aspect visqueux de l'amas d'algues contrastait avec l'aspect filamenteux des proliférations de Didymo. L'échantillon observé présentait plusieurs cellules d'algues de forme et de taille différentes (dont plusieurs diatomées), ce qui indique que cet échantillon était formé d'une grande diversité d'algues. Ces algues n'ont pas été identifiées à l'espèce, étant donné la complexité de ces identifications et l'ampleur de la diversité retrouvée. Toutefois, une forte diversité contraste beaucoup avec les proliférations d'espèces d'algues envahissantes dans lesquelles on ne trouve généralement qu'une seule ou très peu d'espèces différentes. Par conséquent, nous avançons l'hypothèse **qu'une source de nutriments ponctuelle a du causer la prolifération localisée de plusieurs espèces d'algues simultanément résultant en l'amas visqueux retrouvé à la surface du lac**. Il demeure de mise de surveiller la prolifération de ces algues tout au long de l'été et de nous aviser si des changements à la situation actuelle sont observés. Dans un tel cas, des démarches afin d'identifier la cause de ces proliférations seraient entreprises.

Samuel Royer Tardif, Biologiste, Ph. D.  
Services-Conseils Envir'Eau

Merci à la famille Wood pour leur vigilance et nous vous encourageons tous à rapporter tout incident ou situation anormale.

## Le Chalet Boismenu

En août 1918, Joseph Boismenu et son épouse Georgiana Faubert s'installent à Lac-du-Cerf. Premiers colons à s'établir en permanence, ils sont considérés les fondateurs de la municipalité. Joseph en sera le premier maire.

Joseph et Georgiana perçoivent rapidement une autre vocation pour leur colonie et sont les premiers à développer l'industrie touristique quand, en 1921, ils érigent leur premier chalet sur le bord du petit lac du Cerf. Le bâtiment est en tremble équarri. Cette construction marque le début de la Pourvoirie Joseph Boismenu. Le chalet est loué aux amateurs de pêche et de chasse. Joseph les guide pendant que Georgiana cuisine pour les touristes et nettoie les chalets.



Les premières résidences ont été détruites ou ont été victimes d'incendie. Certains chalets ont été modifiés, mais le plus ancien chalet a survécu dans sa forme originale. Devenu la propriété de M. André Dupont, il est sauvé de la destruction en 1989 quand M. Dupont en fait don à la municipalité.

La municipalité fait reconstruire le chalet au Sentier écologique, un de ses plus beaux attraits touristiques. Deux éléments patrimoniaux sont mis en évidence lorsque le chalet est reconstruit sur l'emplacement du premier campement du chantier de bûcherons érigé en 1915. L'office était situé à l'endroit actuel de l'accueil. Le sentier le long du ruisseau était celui utilisé par les travailleurs et leurs chevaux.

La municipalité a budgété des réparations majeures au chalet pour le printemps 2012. La préservation du plus ancien bâtiment de Lac-du-Cerf est devenue une priorité afin d'assurer son existence en tant qu'attraction touristique pour les générations à venir.

Cet article paraît aussi dans *La Laurentie*, N° 12, Hiver 2012, revue de la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides.

## POURQUOI ÊTRE MEMBRE DE L'ASSOCIATION?

Vous êtes **GAGNANT** d'être membre de l'association. Notre association s'est fortement impliquée et s'implique toujours pour la protection de l'environnement et la protection de notre lac.

### UN LAC EN SANTÉ DONNE DE LA VALEUR À NOTRE CHALET!

Quelle dépréciation prendrait votre chalet au bord d'un marécage ou d'un lac couvert d'algues bleues?

Une association dynamique. Nous sommes présents lors des conseils municipaux. Nous intervenons énergiquement dans tous les dossiers qui touchent la protection de notre beau lac. Votre association utilise plusieurs moyens pour sensibiliser les riverains pour qu'ils adoptent des comportements écoresponsables. Nous participons depuis plusieurs années au réseau de surveillance volontaire des lacs. Nous sommes aussi membres de plusieurs organismes qui travaillent à tous les niveaux pour la protection de nos lacs. L'assemblée générale et les journées de sensibilisation sont des moyens que votre association utilise pour rejoindre le plus de monde possible.

C'est à cela que sert notre cotisation : à **rehausser la qualité de notre vie** autour du lac.

**Tout cela pour seulement 20 \$ par année!**

**Plus nous serons nombreux à cotiser, plus longtemps durera notre association et notre plaisir de vivre au bord d'un beau lac en santé.**

*Faites du bien à votre lac!*

**Payez votre cotisation 2012**

**Pierre Raïche**

**Président**

<b>MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>		
<b>FONCTION</b>	<b>NOM</b>	<b>CONTACT</b>
<b>Président</b>	<b>Pierre Raïche</b>	<b>praiche@videotron.ca</b>
<b>Vice-président</b>	<b>Robert Scantland</b>	<b>bobscantland@hotmail.ca</b>
<b>Secrétaire</b>	<b>Shirley Duffy</b>	<b>shirleyduffy@hotmail.com</b>
<b>Trésorière</b>	<b>Chamili Boismenu/Lefebvre</b>	
<b>Administratrice</b>	<b>Suzanne Léonard</b>	
<b>Administratrice</b>	<b>Christina Wood</b>	
<b>Administrateur</b>	<b>Keith Rogers</b>	

# **Comment protéger l'état actuel de notre lac**

## **Le respect de la bande riveraine de 5 mètres**

### **N'oubliez pas que**

Toute intervention de contrôle de la végétation dont la tonte de gazon, le débroussaillage et l'abattage d'arbres, est interdite dans la bande des cinq (5) premiers mètres à partir de la ligne des hautes eaux, de tous les lacs et cours d'eau permanents, selon l'article 12.3.2 sur la protection des rives.

### **La rive**

D'un point de vue écologique, la rive d'un lac se définit comme la zone de transition entre le milieu aquatique et le milieu terrestre. De façon plus pratique, il s'agit d'une bande de terrain qui borde les lacs et les cours d'eau et qui s'étend vers l'intérieur des terres sur une profondeur de dix ou quinze mètres, selon le cas, à partir de la ligne naturelle des hautes eaux, c'est-à-dire, la ligne où la végétation passe d'une prédominance de plantes aquatiques à une prédominance de plantes terrestres. L'équilibre écologique des lacs et des cours d'eau passe par la protection de la végétation riveraine.

### **Protection contre l'érosion**

De façon générale, en bordure des lacs et des cours d'eau, l'action des courants et des vagues tend à éroder la rive et favorise ainsi l'ensablement et l'envasement du plan d'eau. Toutefois, lorsque les abords du plan d'eau ont été conservés à l'état naturel, ce pouvoir d'érosion des vagues et des courants se trouve considérablement réduit puisque les racines enchevêtrées de la végétation riveraine forment un véritable filet qui retient le sol en place. Par ailleurs, la végétation riveraine empêche une bonne partie des sédiments transportés par les eaux de ruissellement de rejoindre le littoral du lac. Pour éviter l'érosion et réduire le taux d'envasement des plans d'eau, il est donc essentiel que la végétation des rives soit conservée à l'état naturel.

### **Protection contre la surfertilisation de l'eau**

Grâce au couvert végétal des rives, ces éléments nutritifs sont recyclés sur place, avant d'atteindre l'eau, par les plantes qui les utilisent pour leur croissance. Pour freiner la surfertilisation des eaux, la végétation riveraine des lacs et des cours d'eau doit être conservée à l'état naturel.

### **Protection contre le réchauffement de l'eau du littoral et maintien de l'équilibre écologique**

Grâce à l'ombre qu'elle jette sur le littoral et à la fraîcheur du sous-bois qu'elle crée, la végétation riveraine contribue à maintenir l'eau du littoral relativement fraîche. La croissance des plantes aquatiques et des algues, grandement favorisée par l'augmentation de la température de l'eau, se trouve alors freinée. L'équilibre écologique des lacs et des cours d'eau passe par la protection de la végétation riveraine.

# **ASSEMBLÉE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION**

**Samedi  
le 11 août 2012  
à 9h30**

LA PHOTO DU CERF SUR LA PAGE COUVERTURE EST DE PIERRE RAÎCHE. ELLE A ÉTÉ PRISE SUR LA RUE DES GOÉLANDS. LES PHOTOS DES PAGES INTÉRIEURES SONT AUSSI DE PIERRE RAÎCHE POUR LA PLUPART. SINCÈRES REMERCIEMENTS À TOUS CEUX QUI ONT CONTRIBUÉ À LA RÉALISATION DU JOURNAL :

- Shirley Duffy
- Mike Garofalo
- Susan Fleischer
- Suzanne Léonard
- Pierre Raîche
- Keith Rogers
- Robert Scantland
- Christina Wood

# Journée de sensibilisation juillet 2011



# Bald Eagle

By Keith Rogers

Today, I saw a Bald Eagle soaring above the big hill on chemin Léonard on the Grand Lac. It was being watched carefully by a Common Raven and there was also a Red-Tailed Hawk in the vicinity. The Eagle was not a full adult yet so I believe that, somewhere nearby, there is a nest.

Bald Eagles are quite territorial and will return to the same area each year – in many cases, they will return to the same nest. That nest typically will be near the top of one of the tallest trees in the area and will be huge. In fact, the adult pair will add to the nest for each breeding season.



One nest that eventually brought the tree down weighed more than two tons. Bald Eagles mate for life. In our area, nesting will begin in February and two eggs will be laid. Both parents will take turns on the nest until the young hatch. Then, both parents will be involved in the feeding of the nestlings. If food supplies are bountiful, both young will have a good chance to survive. However, if food is scarce, one of the nestlings will predominate and the weaker one will not survive. Food generally consists of fish but the eagles in our area tend to become very opportunistic and will gladly feed on carrion or rob food from ravens or hawks.

Bald Eagles will not develop the characteristic white head and tail feathers until their third year. But they can still be recognized as they circle overhead with their rather large head and their long flat wings. Some descriptions compare them to flying two-by-fours.

Migration will occur in the late fall if and when food supplies dry up. This could mean that the rivers and lakes in our area freeze over. But they will stay around throughout the winter if food is available. If there are wolves active and preying on deer, they will invariably find those carcasses and feed on the remnants. One of our winter residents asks the local butcher to save meat fragments which he then puts out on the ice in front of his house. Before long he will attract two, three or more eagles to feed on the gifts. So, there is no doubt that they will stay around during the winter and their tremendous eyesight and sense of smell will serve them well if there is any kind of food supply in the area.

Keep your eyes open for this magnificent bird during any season of the year. And if, by chance, you should ever be lucky enough to find an active nest, please share your good fortune with me.

# Bande riveraine, la fin des droits acquis !

## Le Devoir, le 22 juin 2011

Selon la Cour d'appel du Québec, les municipalités peuvent imposer aux propriétaires de remettre en état cette portion de la berge.

La Cour d'appel confirme donc un jugement rendu par la Cour supérieure en avril 2010 qui donnait non seulement le pouvoir d'imposer des normes de protection de la bande riveraine autour des lacs et en bordure des cours d'eau, mais qu'elles ont aussi le droit d'imposer aux propriétaires la remise en état de cette portion de la berge, mettant fin à un prétendu régime de droits acquis que plusieurs maires invoquaient pour justifier leur inaction dans ce domaine.

La cour d'appel donne raison à la Ville de Québec contre un groupe de résidents du lac Saint-Charles. La Ville s'approvisionne en grande partie dans ce cours d'eau qui est en si mauvais état, notamment en raison de la détérioration de ses rives, qu'il a connu depuis 2006 plusieurs épisodes de cyanobactéries.

Pour améliorer la qualité de l'eau de ce lac, la Ville adoptait le 3 juin 2008 un règlement imposant la restauration des berges pour le protéger contre le ruissellement des eaux de pluie avec leur cortège de matières organiques et de nutriments comme l'azote et le phosphore.

Les riverains du lac Saint-Charles n'ont pas contesté le droit de la Ville de Québec de protéger sa source d'approvisionnement en eau. Mais ils ont soutenu que l'obligation de remettre en état leur bande riveraine en face de leur chalet ou maison leur ferait perdre l'usage traditionnel de leur propriété et prétendaient aussi que la Ville n'avait pas le droit d'adopter un règlement leur imposant de pareilles contraintes à leur droit de propriété. Le règlement était l'équivalent d'une confiscation de leur bien-fonds ou encore d'une expropriation déguisée sans compensation.

Enfin, la Cour d'appel tranche que les riverains ne perdent ni leur droit de propriété ou l'usage exclusif de leur bande riveraine, même s'il est vrai que cet usage est restreint par la nécessité d'y laisser la nature se réimplanter avec une végétation complète. Quant aux villes, depuis l'adoption de la Loi sur les compétences municipales, elles ont le droit d'exercer «efficacement la plénitude» de cette nouvelle compétence en environnement. Enfin, la Charte de Québec accorde à cette ville à son article 147 le pouvoir de protéger ses sources d'approvisionnement en eau même sur le territoire d'une de ses voisines, ce qu'elle a fait sans exproprier quiconque, tranche le tribunal.

## Shoreline, the end of acquired rights!

Le Devoir, June 22, 2011

As per the Appellate Court of Québec, municipalities can force owners of shoreline properties to reforest the shoreline to its original state.

The court confirmed a judgement rendered by the Supreme Court in April 2010 which stated that municipalities have the right to impose protection standards along their shorelines, but also that they can force owners to restore the shores to their original state, thereby ending so-called acquired rights that were being cited by several mayors to justify their inaction in this domain.

The Appellate Court agreed with the city of Québec which had taken residents of lac Saint Charles to court. The city draws its water supply from this lake; however, the quality of the water has considerably diminished since 2006, with several instances of cyanobacteria infestation being observed.

To improve the quality of water in the lake, on June 3, 2008, the city adopted a regulation enforcing the restoration of the shoreline to protect against surface run-off of rain water which carries organic matter such as nitrogen and phosphorus.

The shoreline residents of lac Saint Charles did not oppose the right of the City to protect its water supply. However, they claimed that the obligation to restore the shoreline on their property would force them to forsake traditional usage of said property and also that the city had no right to deprive them of such a right. They claimed that such an imposition on the part of the city was tantamount to an expropriation without compensation.

The Court ruled that the land owners were losing neither their right of ownership nor the exclusive use of their shoreline, even though this usage was restrained somewhat by the need to let nature replenish itself along the shore. As for the cities, since the adoption of the law concerning municipal powers, they have the right to rule on laws concerning their environment. Finally, Québec's charter allows the city, under article 147, the right to protect its water supply even if it is on neighbouring territory.

## Un merci spécial à Claudette et Yvan Toussaint

Ils nous quittent après plus de 25 ans d'implication dans notre communauté.



# FRAYÈRES À PRÉSERVER

La zone de gestion de l'eau du Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI) regorge de lacs et de cours d'eau. C'est un privilège de bénéficier de la quiétude de cette nature sauvage, de la beauté de ces paysages et de l'opportunité que nous offrent ces milieux pour réaliser diverses activités récréatives et sportives comme la pêche. Toutefois, on observe au Québec une diminution des populations de poissons dans certains lacs. L'avez-vous déjà constaté à votre site de pêche préféré? Ces baisses sont, entre autres, dues à la surexploitation de la ressource et à la destruction de son habitat.

## Qu'est-ce que l'habitat du poisson?

L'habitat du poisson, c'est l'endroit qui, à différentes étapes de la vie du poisson, fournit les éléments suivants :



Le poisson doit pouvoir se déplacer dans une eau de bonne qualité, sans rencontrer d'obstacles infranchissables entre les aires d'alimentation, d'abri et de fraie!

Les **frayères** sont des sites de reproduction où les géniteurs se rencontrent et où les femelles déposent leurs œufs et les mâles, leur laitance. Les nouveau-nés peuvent également y séjourner quelque temps après l'éclosion. Les lieux privilégiés par les poissons pour la reproduction varient d'une espèce à l'autre, selon les caractéristiques recherchées :

Débris de bois



Ex. Achigan

Herbier aquatique



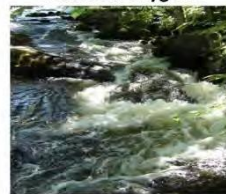
Ex. Brochet

Fond graveleux



Ex. Touladi

Ruisseau oxygéné



Ex. Omble de fontaine

Fond sablonneux



Ex. Crapet soleil

La préservation des frayères permet de maintenir la capacité de régénération des populations de poissons dans nos plans d'eau. **Protégeons-les!**

Parmi les habitants de nos lacs et de nos rivières, les poissons sont sans doute les plus prisés. Mais avant de les retrouver dans notre assiette, il est important de connaître leur cycle de vie et surtout les lieux où ils se reproduisent... Les frayères sont des sites de reproduction où les femelles déposent leurs œufs, et les mâles, leur laitance. Ces sites sont souvent utilisés par les jeunes poissons en début de croissance. En endommageant les frayères, nous risquons de nuire à la première étape de la vie des poissons.

## Voici quelques-uns des impacts que peuvent avoir les activités humaines sur les frayères :

**Destruction**

Les besoins des poissons en matière d'aménagement des rives diffèrent des nôtres. En supprimant les plantes aquatiques et en déplaçant les roches dans l'eau, nous risquons de détruire ou d'endommager l'habitat du poisson. De plus, lorsque les arbres sur la rive sont coupés, les rayons du soleil atteignent directement le bord de l'eau, contribuant ainsi à hausser la température de l'eau.

**Erosion**

Des travaux effectués dans l'eau ou près d'un cours d'eau peuvent engendrer la mise en circulation de particules fines dans l'eau. Celles-ci peuvent se déposer sur les frayères et les colmater. Les particules fines peuvent asphyxier les œufs et affecter les branchies des alevins et des poissons.



**Pollution**

Les fertilisants et les installations septiques non conformes sont des sources de pollution diffuse affectant la survie des poissons. La qualité de l'eau est très importante pour le poisson tout au long de sa vie. Un apport important en azote et phosphore favorise la croissance excessive des plantes aquatiques, qui réduit la quantité d'oxygène dans l'eau et nuit à la reproduction du poisson.

**Dérangement**

Le succès de reproduction des poissons est étroitement relié à la présence de conditions favorables à l'éclosion des œufs. Souvent, ces conditions optimales ne sont satisfaites que pendant quelques semaines, voire même quelques jours! Des travaux effectués durant cette période peuvent avoir un impact majeur sur le succès de reproduction des poissons.

Sources : Brisson *et al.* (2005); Pêches et Océans Canada (2006)

# FRAYÈRES À PRÉSERVER

Les activités humaines autour d'un lac ou d'un cours d'eau peuvent avoir des impacts considérables sur les frayères, notamment au niveau du dérangement des poissons, de la destruction des sites de reproduction, de l'érosion des rives et de la pollution de l'eau. Sans renoncer à profiter des plans d'eau, il existe des moyens pour cohabiter en harmonie avec la vie aquatique.

## Quoi faire pour protéger les frayères?



### Vous êtes riverain?

- N'effectuez aucun remblayage dans le lac ou le cours d'eau.
- Construisez un quai flottant ou sur pilotis, pour ne pas entraver le passage des poissons.
- Conservez une bande riveraine naturelle.



### Vous exploitez un boisé?

- Assurez-vous que les ponceaux installés ne limitent pas le passage des poissons.
- Gardez le lit des cours d'eau intact, pour éviter la mise en suspension de particules fines dans l'eau.
- Conservez une lisière boisée en bordure des plans d'eau, pour empêcher l'érosion et maintenir la fraîcheur de l'eau.
- Adoptez des pratiques forestières qui limitent l'écoulement des eaux de ruissellement.



### Vous êtes agriculteur?

- Évitez de modifier les méandres des cours d'eau, pour ne pas augmenter le débit et engendrer l'érosion des rives.
- Conservez ou aménagez une bande de végétation en bordure des plans d'eau, pour réduire l'érosion.
- Évitez l'épandage d'engrais et de pesticides aux abords des plans d'eau.

### Et êtes-vous un amateur de VTT?

- Aménagez des ponts et ponceaux pour traverser les cours d'eau, pour éviter de libérer des particules fines dans l'eau.

## 3 règles simples à retenir

- ✓ Bonne planification des activités
- ✓ Respect de la réglementation
- ✓ Utilisation de méthodes appropriées

pour plus d'information, visitez...

Sources : MRNF et Pêches et Océans Canada (2010)